

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 19 juin 2018, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

**M<sup>ME</sup>** Linda Savoie directrice générale et secrétaire-trésorière

**ET**

**MM.** Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout  
Serge Deschênes représentant de Pointe-aux-Outardes  
Yoland Émond représentant de Chute-aux-Outardes  
Sylvain Girard représentant suppléant de Baie-Comeau  
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau  
Normand Morin président et représentant de Pointe-Label

**Sont absents :**

Steeve Grenier représentant de Franquelin  
Serge Lestage représentant de Baie-Trinité  
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau

**ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 14 mai 2018

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2018-05 de la Régie ainsi que n° 2018-05 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de la Régie de mai 2018
- 2.3 Indexation salariale
- 2.4 Autorisation présence de M. Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan, à titre d'observateur, aux séances de travail et aux séances publiques ordinaires des membres du conseil d'administration de la RGMRM
- 2.5 Autorisation appel d'offres public n° 2018-01 – Traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)
- 2.6 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2018-06 – Transport des matières recyclables vers le centre de tri Société VIA de Lévis
- 2.7 Ristourne pour le traitement des matières recyclables

LET

- 2.8 Autorisation pour une demande de modification des conditions 2 et 15 du Décret 89-2002 par la firme Tetra Tech QI Inc. pour le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau (LET)
- 2.9 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2018-04 – Services professionnels pour le recouvrement final de la sous-cellule d'enfouissement n° 3A

### **3.0 Informations**

- 3.1 Comité matières organiques
- 3.2 Collecte des encombrants
- 3.3 Annulation appel d'offres sur invitation n° 2018-03 – Fourniture d'une chambre de mesure en béton pour le débitmètre de la station de pompage PP-1
- 3.4 Rencontre – Numérik à Sept-Iles

### **4.0 Correspondance**

- 4.1 Commission d'accès à l'information – avis de convocation

### **5.0 Affaires nouvelles**

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mercredi 22 août 2018
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mercredi 22 août 2018

### **6.0 Période de questions**

### **7.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 **Ouverture de la séance**

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum; il est 11 h 00.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-53

#### 1.2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-54

#### 1.3 **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 14 mai 2018**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 14 mai 2018.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2018-55

#### 2.1 **Adoption de la liste de comptes à payer n° 2018-05 de la Régie ainsi que n° 2018-05 du magasin de réemploi Phase 2**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2018-05 de la Régie d'une somme de **351 245,43 \$** ainsi que n° 2018-05 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **2 400,81 \$** pour un grand total de **353 646,24 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-56

#### 2.2 **Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de la Régie de mai 2018**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de mai 2018 de la carte MasterCard d'une somme totale de **681,45 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-57

#### 2.3 **Indexation salariale**

**Attendu que** les conditions normatives des salariés de la RGMRM ont été adoptées lors de la séance publique ordinaire tenue le 19 janvier 2016;

**Attendu que** l'article 5.4 des conditions normatives stipule que l'indexation salariale des employés est revue le 1<sup>er</sup> mai de chaque année;

À la suite de la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Linda Savoie, sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'accorder pour 2018 une indexation salariale de 1,5% aux employés. Le comité *conditions normatives* reverra l'article 5.4 et fera une proposition au conseil d'administration en vue des prochains budgets de la RGMRM.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-58

**2.4 Autorisation présence de M. Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan, à titre d'observateur, aux séances de travail et aux séances publiques ordinaires des membres du conseil d'administration de la RGMRM**

**Attendu que** M. Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan a exprimé le souhait d'assister aux séances du conseil de la RGMRM et ce, à titre d'observateur;

**Attendu que** les élus voient la pertinence de la présence de M. Furlong à titre d'observateur aux séances du conseil de la RGMRM afin de connaître mieux les dossiers de celle-ci;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser M. Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan, à assister à titre d'observateur aux séances de travail et aux séances publiques ordinaires des membres du conseil d'administration de la RGMRM.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-59

**2.5 Autorisation appel d'offres public n° 2018-01 – Traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)**

**Attendu que** les résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) provenant des écocentres de la RGMRM nécessitent un traitement afin d'être valorisés;

**Attendu que** la Régie ne possède pas les infrastructures et les autorisations nécessaires au traitement de cette matière;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Linda Savoie, à procéder par appel d'offres public pour le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) provenant de ses écocentres.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-60

**2.6 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2018-06 – Transport des matières recyclables vers le centre de tri de Société VIA de Lévis**

**Attendu que** les matières recyclables provenant de notre centre de transfert doivent être acheminées au centre de tri de Société Via de Lévis;

**Attendu que** la situation actuelle avec Société Via concernant la mise en ballots pour le transport des matières recyclables est incertaine;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Linda Savoie, à procéder par appel d'offres sur invitation pour le transport des matières recyclables vers le centre de tri de Société VIA de Lévis pour une période de six (6) mois.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-61

**2.7 Ristourne pour le traitement des matières recyclables**

**Considérant** le protocole d'entente concernant le tri des matières recyclable entre Société Via et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) signé le 9 septembre 2011;

**Considérant** l'engagement de Société Via à verser une ristourne tel que défini à l'annexe B du protocole d'entente;

**Considérant** le montant de la ristourne pour l'année 2017 de **15,00 \$** par tonne, soit un total de **33 038,41 \$**;

**Considérant** l'intérêt du conseil d'administration de la RGMRM d'appliquer cette ristourne au frais de traitement des matières recyclables reçues à son centre de transfert de Baie-Comeau;

**Considérant que** Société Via convient de traiter 2 202,56 tonnes de matières recyclables, correspondant au montant de **33 038,41 \$**, provenant du centre de transfert de la RGMRM, et ce, à partir du moment où se terminera la ristourne de 2016 (reste 135,04 tonnes à appliquer en date du 13 juin 2018).

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière, Linda Savoie, à procéder à la signature de l'entente relative à l'application du montant de ristourne.  
**Approuvé séance tenante.**

LET

Rés. 2018-62

**2.8 Autorisation pour une demande de modification des conditions 2 et 15 du Décret 89-2002 par la firme Tetra Tech QI Inc. pour le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau (LET)**

**Attendu que** la condition 2 du Décret 89-2002 établie la capacité totale maximale d'enfouissement du LET à 2,49 millions de tonnes métriques;

**Attendu que** la condition 15 du Décret 89-2002 établie la durée de vie du LET à 83 ans;

**Attendu que** la RGMRM a demandé et obtenu le certificat d'autorisation 7522-09-01-0000714 / 400830688, émis le 27 juin 2011 modifiant l'aménagement et le mode d'exploitation du lieu d'enfouissement et diminuant la capacité totale maximale du lieu d'enfouissement à 1 499 800 m3;

**Attendu que** cette diminution de la capacité totale maximale du lieu d'enfouissement a un impact important sur sa durée de vie;

**Attendu que** la condition 15 du Décret 89-2002 établie la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire pour la gestion postfermeture à 4 500 000 \$, en dollars en 2002;

**Attendu qu'**à l'expiration de chaque période d'exploitation de cinq ans, la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire pour la gestion postfermeture fait l'objet d'une révision et d'un réajustement, notamment en fonction d'une réévaluation des coûts annuels afférents à la gestion postfermeture;

**Attendu que** la capacité totale du lieu d'enfouissement, sa durée de vie ainsi que la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire pour la gestion postfermeture inscrites aux conditions 2 et 15 du décret 89-2002 ne sont plus effectives et conformes à la réalité;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) autorise la firme Tetra Tech QI inc. et son représentant M. William Rateaud, à préparer et déposer pour et au nom de la RGMRM une demande de modification des conditions 2 et 15 du Décret 89-2002 afin qu'elles tiennent compte des ajustements autorisés au projet de LET depuis le début de son exploitation en 2002, qu'elles reflètent les conditions réelles d'exploitation et de gestion postfermeture du LET de Ragueneau et qu'elles correspondent aux exigences actuelles applicables au LET.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2018-63

**2.9 Adjudication de l'appel d'offres sur invitation n° 2018-04 – Services professionnels pour le recouvrement final de la sous-cellule d'enfouissement n° 3A**

**Attendu que** trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

**Attendu que** trois (3) firmes ont déposé une offre;

**Attendu que** les offres reçues ont été analysées;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour les services professionnels pour le recouvrement final de la sous-cellule d'enfouissement n° 3A à l'entreprise Groupe Conseil TDA, située au 26, boul. Comeau, Baie-Comeau, G4Z 3A8 pour la somme forfaitaire de **33 998,11 \$**, taxes incluses.

**Approuvé séance tenante**

**3.0 INFORMATIONS**

**3.1 Comité matières organiques**

Linda Savoie mentionne aux élus que les membres du comité matières organiques ont pris connaissances de diverses propositions reçues. Après discussion, les élus désirent aller de l'avant avec une étude de préféabilité avec 3R Synergie, en partenariat avec la Société d'expansion et ID Manicouagan.

**3.2 Collecte des encombrants**

Carolyn Thibault fait le bilan de la collecte des encombrants pour 2018. Les élus demandent à recevoir un rapport pour chaque municipalité.

**3.3 Annulation appel d'offres sur invitation n° 2018-03 – Fourniture d'une chambre de mesure en béton pour le débitmètre de la station de pompage PP-1**

Linda Savoie explique aux élus que deux entreprises ont été invitées à soumissionner mais qu'aucune n'a donné de réponse, leur cahier de charges étant trop élevé, soit le délai trop court.

**3.4 Rencontre – Numérik à Sept-Iles**

Linda Savoie informe les élus qu'elle a visité les installations de Numérik à Sept-Iles avec M. Normand Morin et M. Patrick Fortin le 14 juin dernier en lien avec le déchetage de documents confidentiels. Une présentation sera faite aux élus en septembre.

**4.0 CORRESPONDANCE**

4.1 Commission d'accès à l'information – avis de convocation

**5.0 AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mercredi 22 août 2018, à 8h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mercredi 22 août 2018, à 11h.

**6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Rés. 2018-64**

**7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Le représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Sylvain Girard, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 18.

---

**Normand Morin**  
**Président**

---

**Linda Savoie, directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**